

## **AVIS : MISE A JOUR DU FLOTTANT DE LA SOCIETE « CEREALIS »**

À la suite de l'opération d'Offre Publique d'Achat Obligatoire sur les actions de la société « CEREALIS », et à titre de révision exceptionnelle, le flottant pris en compte dans le calcul de l'indice TUNINDEX et des indices sectoriels sera de **10%**, à partir du **vendredi 16 décembre 2022**.